

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2018/O2/345**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 DE LA CRECHE  
LAETITIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La crèche a été créée en 1985, en remplacement du foyer départemental de l'enfance, dont la mission consistait principalement à accueillir des pupilles de la nation.

Elle se situe dans un bâtiment appartenant à l'hôpital et dispose d'une régie de recettes afin de pouvoir encaisser le paiement des familles.

Le budget supplémentaire de la crèche s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 000,00	-21 632,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 26 632,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 000,00	5 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-2 632,00	-2 632,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		-2 632,00	-2 632,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 368,00	2 368,00

### I/ L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat en équilibre en 2017 (759 774,66 € tant en dépenses qu'en recettes). La section d'investissement se décompose comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	RAR Dépenses	RAR Recettes
Solde d'exécution de l'exercice précédent (001)		24 257,55		
Recettes réelles		19 443,81		0

Dépenses réelles	17 069,77		0	
Total	17 069,77	43 701,36	0	0

La section d'investissement présente donc un solde d'exécution excédentaire de **26 631,59 €**, qu'il est proposé de reprendre au compte 001 « solde d'exécution reporté ». Il n'y a donc pas lieu d'effectuer une affectation du résultat.

### **II/ Le budget supplémentaire**

#### **a) La section d'investissement**

Les recettes de la section sont composées d'une part du solde d'excédent reporté de 26 631,59 € auquel il convient de rajouter 7 900 € de prévision d'amortissement pour la mise en place du « prorata temporis ».

Il est également proposé une baisse du virement de la section d'investissement de 29 532 € pour un total de la section de 5 000 €.

En dépenses, une demande de 5 000 € est inscrite pour financer du matériel technique.

#### **b) la section de fonctionnement**

Il est demandé d'inscrire 4 000 € pour le paiement prévisionnel de factures d'eau et 8 000 € pour celles d'électricité. 7 000 € sont également prévus pour les dépenses de personnel, cette somme étant entendue comme une réaffectation de crédit du budget principal.

Enfin, 7 900€ sont proposés pour la dépense supplémentaire d'amortissement liée à la mise en place du « prorata temporis », pour un total de 26 900 €.

Une réduction d'un montant équivalent est inscrite en virement à la section d'investissement ainsi qu'au niveau de la subvention d'équilibre à hauteur de 2 632 €.

En conclusion de ce rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- Inscrire un excédent d'investissement de 26 631,59 €,
- Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 368 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.